LE **FIGARO**

Rubrique :	Pge :	32	ANTHORNE IN
	1/2		

Lettre ouverte à M. le premier ministre sur la langue française

L'Italie mussolinienne, l'Allemagne hitlérienne, la Russie stalinienne ont connu de ces tentatives de changements arbitraires de Jeur langue nationale.

PAR **Maurice** DRUON

Monsieur le premier ministre,

Ils ne sont apparemment de rien à vos yeux les quarante hommes de lettres. savants, juristes, philo-sophes, théologiens, historiens, ethnologues, universitaires et érudits qui, réunis au sein de l'Académie française, ont charge, par des textes anciens mais jamais abrogés et qui ont force de loi, de donner des règles certaines à notre tangue, et qui ont cru devoir, au début de janvier 1998. dans une adresse au président de la République, leur protecteur, attirer l'attention sur les dangers d'une fémi-nisation abusive des noms de fonctions, titres et grades.

Elle n'est de rien non plus, semble-t-il, la Commission générale de terminologie et de néologie qui, sous la présidence d'un conseiller d'Etat, membre de l'Institut. compte le secrétaire perpétuel de l'Académie française, les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, un membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, un professeur au Collège de France, deux ambassadours, plusieurs hauts fonction-naires dont un magistrat, et le directeur du dictionnaire Le Robert, commission que vous aviez chargée. par une lettre de mission du 19 mars 1998. de vous fournir un rapport sur la féminisation « des noms de métier, fonctions, titres et grades ».

Trois thèmes majeurs

Après des études linguistiques et juridiques très poussées et la consultation de grandes administrations concernées, ce rapport de cinquante pages, qui vous a été remis le 21 octobre 1998, confirmait que les noms de métier pouvaient ëtre très généra-lement féminisés, mais que les noms de fonctions publiques, titres et grades ne pouvaient l'être sans porter atteinte aux régles de la langue fran-çaise et aux principes du droit.

Vous avez bien voulu accuser réception de ce rapport, mais le public et même les administrations n'en ont pas eu connaissance avant le 3 décembre dernier où, dans la séance solennelle de l'Académie française, j'ai cru devoir lever le silence sur son existence et sur l'essentiel de son contenu. L'impression et la diffusion, en nombre restreint. n'ont eu lieu qu'au mois de février.

Si j'avance, monsieur le premier ministre, que ni l'Académie française ni la Commission générale de termi-nologie et de néologie ne paraissent avoir crédit devant vous, c'est parce que vous venez de charger le directeur d'un troisième organisme. l'Institut national de la langue française (Inalf), auguel vous aviez également commandé une étude sur le même sujet, de faire une manière de synthèse des deux rapports, et de « définir les voies par lesquelles les minis-tères pourraient préciser leur pratique » en faisant « appel à quelques administrations pour mettre en œuvre cette démarche (la féminisation) *à titre expérimental* ». Et vous lui précisez : « Je souhaite qu'à /a fin du mois de juin les ministères soienf en état de mettre en œuvre, chaque fois que cela est possible. la féminisa-

tion que j'appelle de mes vœux. » L'Inalf est une unité de service du CNRS qui a pour objectif « de déve-lopper un programme de recherche sur la langue française, tout particulièrement son lexique » dont les données sont traitées « par des systèmes informatiques spécifiques et originaux ». Les projets de l'Inalf sont regroupés sur trois thèmes majeurs : le développement des bases de données textuelles ; la création d'une base lexicologique du français ; le développement

de la lexicologie historique.

N'est-ce pas une démarche étonnante que de mobiliser ainsi, pour un objectif poursuivi par le pouvoir poli-tique, une unité de recherche du CNRS ? Est-ce sa nature de service administratif qui vous porterait à l'esti-mer plus docile à vos vœux ?

Ce sont précisément ces vœux, monsieur le premier ministre, qui

m'inquiètent.

Me faut-il vous rappeler l'article 2 de la Constitution. qui dispose, par un amendement de 1992, • < que /a langue de la République est le français ». Or, une langue a des règles; elle a des structures grammaticales qui commandent son enseignement, son juste emploi. et la confiance qu'on peut lui faire dans la communication

des savoirs. des idées et des lois. La précision, la clarté, la richesse, mais également la rigueur de sa syntaxe, sont les qualités qui ont fait du fran-çais une langue universelle, l'une des deux premières langues d'influence dans le monde.

Beaucoup plus graves pour son avenir que les erreurs ou relâchements dans son vocabulaire seraient les atteintes portées arbitrairement à

sa grammaire. Si vos vœux sont sı impérieux que vous exigiez qu'ils passent dans les faits, alors il conviendrait de proposer au Parlement un nouvel amendement du même article de la Consitution : « Il appartient au gouvernement de modi-fier les règles du français. »

Changer la grammaire

Ce ne serait pas là, d'ailleurs, une

innovation totale.

L'Italie mussolinienne, l'Allemagne hitlérienne, la Russie stalinienne ont connu de ces tentatives de changements arbitraires de leur langue nationale.

Le malheur ne vient jamais du côté où on l'attend. Il était impossible d'imaginer que la tentation de s'enga-ger dans de telles voies pourrait naître, même par inadvertance, dans les rangs socialistes.

Je crains que les motivations de ces vœux obstinés ne soient, dans votre esprit, proches de celles qui vous ont conduit, par une inscription constitutionnelle, à « favoriser » une « parité » hommes-femmes dans les mandats électifs. Mais, en réalité, les deux questions sont totalement étrangères l'une à l'autre. Le pouvoir politique peut, sans doute, avoir la volonté de modifier la proportion des femmes et des hommes dans les fonctions politiques. Il ne lui revient pas de changer la grammaire.

Loin de nous d'imaginer que puissent entrer dans ces intentions des arrière-pensées électoralistes, visant à rallier les votes féminins dans de proches ou lointains scrutins, d'autant plus qu'une notable partie des femmes, et non des moindres, sont défavorables à ces sortes de mesures dont l'expression est discriminatoire. alors qu'il s'agit d'affirmer une égalité totale des capacités.

Serait-ce que vous ne vouliez pas

LE FIGARO

Rubrique :	Pge: 32		
	2/2		

faire perdre, je ne dis pas la face, mais le visage à quelques dames mi-nistres qui, par inadvertance elles aussi, ont soudain **décidé** de méconnaître les règles grammaticales et juridiques du neutre en français ?

Le neutre n'existe pas seulement pour les substantifs ; il a valeur aussi

de dire : « Cette femme est belle et le restera. » Voici-près de deux siècles qu'on ne rencontre plus la forme, déjà peu usitée jadis : « et la restera. » Ce ne serait vraiment pas faire

pour les pronoms, et notamment pour le pronom personnel *le*.

Il y a belle lurette que la règle est ignorante et la restera. »

J'ai l'honneur de vous présenter. monsieur le premier ministre, les expressions de mon respect.

M. D.